

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
22 septembre 2022	7	0	1	4	0

Vote(s) pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 septembre 2022

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

Point n°3 : Election du Vice-Président

Le Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-2 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine ;

VU les statuts dudit syndicat ;

VU la délibération du 28 septembre 2022 portant constitution de son Bureau et fixant à un, le nombre de Vice-Président ;

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection du Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

- **DE PROCLAMER** en conséquence élu le Vice-Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine, Monsieur Julien FREYBURGER par 8 voix sur 8 votants.

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY